

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020 À 19h00

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15 puis 16 (retard de Mme PERDRIELLE)

votants : 18

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 11 décembre 2020 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM. et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE (arrivée en cours de séance) – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Cathy GARCIA EBOLI – Jean GALÉRA – Maryse VANNELE – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : Alberto DE SOUSA a donné pouvoir à Bruno PÉCHON,  
Isabelle PILLON a donné pouvoir à Cristelle VEILLARD,  
Hélène PERDRIELLE a donné pouvoir à Olivier LAURENT.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY.

Secrétaire pour la séance : Magalie SURJUS.

### Ordre du jour

- Validation des PV des conseils municipaux du 19 novembre 2020 et du 30 novembre 2020
- Délibérations
  - Avenant n°1 aux conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire
  - Travaux 2021 TE38 : réseau éclairage public
- Questions diverses
  - Vidéo protection
  - Urbanisme : domaine des Poiriers, propriété Cara, autres dossiers, modification du PLU
  - École (Noël, travaux)
  - Budget 2021
  - Sécurité routière
  - Points divers

### PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19 NOVEMBRE 2020 ET DU 30 NOVEMBRE 2020

- PV approuvés à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° 2020-050

#### AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (présenté par J. Tissot)

La convention en cours concernant la mise à disposition de personnel communal pour intervenir sur l'entretien des voiries gérées par Vienne Condrieu Agglomération arrive à échéance au 31 décembre 2020. En attendant la mise en place d'une nouvelle convention, il est proposé de reconduire la convention actuelle jusqu'à décembre 2021 par un avenant.

- Votée à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION N° 2020-051

#### TRAVAUX 2021 TE38 : RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par J.-P. Badia)

Dans le cadre du remplacement de l'éclairage public de la commune par des LED, il avait été voté au conseil municipal du 9 juillet 2020 une tranche de travaux s'élevant à 17 068 € (coût total commune) pour 2021. Il est proposé d'ajouter la somme de 1 790,89 € pour prendre en compte également le Clos Florentin. Une nouvelle demande a également été faite pour l'ajout d'éclairage au niveau du chemin du Maupas. Une décision est à prendre. La commune a profité du passage de la fibre au niveau du chemin du Maupas pour tirer les gaines. Les gaines sont passées pour 5 mâts d'éclairage. Le surcoût pour mettre en service ces 5 mâts est trop cher. Le choix est alors d'éclairer les 2 passages piétons, c'est-à-dire de mettre en service 2 mâts. Le surcoût est de 3 381,11 €.

Le total des coûts des travaux TE38 pour la commune en 2021 s'élève ainsi à 22 240 €. Jean-Paul Badia rappelle que le coût réel est environ le double : du fait de subventions, la commune ne paie que 50% des travaux jusqu'en 2022.

Julien Lepré demande si les nouveaux mâts pourront être utilisés pour le déploiement de la vidéo-protection, mais il apparaît que les mâts déjà existants sont plutôt mieux placés.

- Pour l'extension du périmètre prévu des travaux, 15 votes pour et 3 abstentions.

Deux autres devis sont en cours d'élaboration concernant l'éclairage public : chemin du Molaret et chemin du Colombier. D'autres demandes pourront arriver.

Jean-Paul Badia mentionne qu'il serait envisageable de couper l'éclairage public de minuit à 5h du matin (gain de 25% sur la facture, facture initiale de 6 000 €, donc une économie de 1 500 €). Cette initiative irait dans le sens de limiter la pollution visuelle la nuit.

### QUESTIONS DIVERSES

#### VIDÉO PROTECTION (présenté par S. Idé)

Le sujet a bien avancé dans le sens où 3 sociétés sont consultées avec comme cahier des charges les recommandations des gendarmes spécialisés (18 points identifiés où mettre les caméras).

En termes de technologie, la société Eiffage est compétente sur la fibre et sur la radio. Eiffage a opté pour la radio (meilleure qualité-prix pour les besoins de notre commune). Elle propose un maillage des 18 caméras avec 2 points relais au château d'eau et à l'église.

- proposition de Lease Protect (radio) : 65 k€
- proposition Eiffage (radio) : 80 k€
- proposition Serfim (fibre) : 200 k€

La différence entre les 2 offres radio est liée principalement au nombre de caméras, à la qualité du matériel utilisé (Samsung chez Eiffage, matériel chinois chez Lease Protect). La technologie fibre nécessitant des travaux de génie civil, les coûts et les délais de mise en œuvre sont trop longs. La technologie radio est moins chère et sera bien adaptée à notre commune (avec une flexibilité sur le déploiement de zones supplémentaires).

Un rendez-vous est planifié à Vourles le 7 janvier (Stéphane Idé, Julien Lepré, Bruno Péchon) pour voir le système de vidéo protection d'Eiffage déjà en fonctionnement (présence d'Eiffage et de la police municipale de Vourles pour démonstration). À l'issue de ce rendez-vous, une décision sera prise pour savoir avec quelle entreprise la commune continuera de discuter pour finaliser le projet.

Le plan d'avancement et le montage du projet se feront conjointement avec l'entreprise choisie pour aller chercher des subventions (vers la région, le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), etc.). Toutes les subventions ne sont pas cumulables.

## **URBANISME**

Domaine des Poiriers : rencontre avec l'entreprise European Homes

À l'heure actuelle se posent des soucis avec le stationnement des véhicules, l'accessibilité des magasins dans le périmètre et l'entrée du chemin des abeilles (comment sera la bande de terre à l'angle entre le chemin des Abeilles et la route de Marennes que European Homes peut rétrocéder à la mairie ?).

Concernant le cheminement vers les magasins, en regardant la maquette, pour aller de la pharmacie aux commerces, il faut passer par l'extérieur à cause de la présence de petits murets (murs de 60 cm de haut, et il faut longer le mur par la rue principale). Une étude complémentaire est nécessaire afin de pouvoir passer par l'intérieur du domaine, elle devrait aboutir prochainement.

Concernant l'entrée du chemin des Abeilles, la rétrocession serait totale, mais la bouche de ventilation qui permet d'évacuer l'air des parkings se trouve au milieu. Une idée proposée serait de mettre des arbustes pour cacher cette bouche d'évacuation d'air. Cette partie doit être aménagée afin que les voitures n'y soient pas stationnées. Un permis modificatif a été déposé par European Homes. La bouche d'aération appartient au bâtiment. La parcelle qui serait rétrocédée présente une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>. Il y aura un coût pour l'aménagement et l'entretien.

- Le conseil municipal valide à 11 voix (7 abstentions) une reprise de la parcelle au niveau du mur si et seulement si la protection de la bouche (avec un accès adéquat) reste sous la responsabilité et à la charge des propriétaires. La mairie pourra alors exploiter l'extrémité du chemin des Abeilles, projet à construire (arbres, végétaliser, etc.) et cela évitera le stationnement des voitures (quotidiennement en ce moment).

L'aménagement des rues dans le domaine est limité pour laisser l'accessibilité du camion poubelle (3 containers à poubelles, nombre de places de stationnement non extensibles, etc.).

### Chemin du Verger

Les trottoirs sont rétrocédés à la municipalité (1,40 m de largeur de trottoirs). Est-il possible de gagner 20 cm et de passer à 160 cm de large en remontant le chemin du Verger vers le chemin des Abeilles ? À réfléchir.

Chaque maison a une entrée et une place de parking par habitation : un problème de stationnement est certainement à venir sur ce chemin. Un groupe de travail est à construire pour réfléchir sur la possibilité de mettre en sens unique ce chemin du Verger.

### Commerces

Les 3 commerces à venir sur le domaine des Poiriers ont des propositions très avancées : une podologue, une dentiste et une coiffeuse. Les projets se concrétisent, ce qui est une bonne nouvelle.

### Propriété Cara

La propriété concerne la maison de la forge, une maison, des dépendances et des ateliers au niveau de la maison des associations, rue de la Forge. La parcelle a une superficie totale de 2 200 m<sup>2</sup>.

Cette propriété appartient à 3 enfants qui se sont mis d'accord pour vendre. Ils sont venus voir la mairie : le chiffrage fait il y a 2 ans était d'une valeur de 600 k€ environ. Une requête d'un des descendants est de conserver la forge (pour en faire un musée).

Plusieurs possibilités sont envisageables. Une possibilité est d'écrouler les bâtiments le long de la rue de la Forge, de conserver la maison et de la réaménager. Il serait également possible de revendre la maison. De l'amiante est certainement présente dans les bâtiments. Le coût pour désamianter serait d'environ 85 k€ TTC avant d'écrouler (réglementation en vigueur). Le coût total de l'opération est évalué à environ 700 k€ : la municipalité acquiert la zone, la maison n'est pas touchée, la forge est isolée et tout le reste écroulé.

La famille souhaite que l'opération soit faite en 2021 ; la mairie a la capacité financière. Si la maison Tochon est vendue, la mairie peut payer cash. 2<sup>e</sup> possibilité : faire un emprunt ad hoc. Des discussions sont en cours à ce sujet avec le responsable finances de l'agglomération et la trésorerie.

Il est convenu de mener à bien l'achat de la propriété en 2021. Des devis pour déconstruire et désamianter sont à finaliser. La famille Cara sera donc revue prochainement.

- Adopté à l'unanimité.

### Modification du plan local d'urbanisme (PLU)

La municipalité se rend compte qu'il y a quelques modifications à apporter au PLU qui ne correspondent pas tout à fait à la réalité du terrain (par exemple la limitation sur la longueur des murs de clôture à 5 m maximum). Le conseil s'accorde sur la volonté de revoir le PLU pour apporter des modifications mineures permettant de rendre celui-ci plus facilement applicable pour les administrés.

Concernant la procédure, il faut que Vienne Condrieu Agglomération fasse un arrêté pour modification simplifiée, qu'il y ait un registre en mairie, un registre en agglomération et une information de la population (à confirmer avec les services de l'agglomération).

La liste des points à modifier devra être établie lors du prochain conseil municipal. Dans cet objectif, il est demandé aux élus de relire le PLU actuel.

### Dossiers d'urbanisme

Actuellement de nombreux permis déposés à Vienne Condrieu Agglomération sont réceptionnés en mairie avec des dossiers incomplets. En cas de pièces manquantes, les déposants doivent fournir ces documents sous 3 mois. Angélique Botella va assurer le suivi des dossiers concernés.

## **BUDGET 2021**

Les prévisions de dépenses étaient à rendre pour le 30 novembre 2020. À quelques petites exceptions près, la majorité des réponses a été donnée (manque devis volets du château, des évolutions sur l'école, etc.). Au niveau de l'école il reste 40 k€ de carrelage (non réalisés à l'été 2020, reste 1/3 de la surface de l'école pour l'été 2021), 40 k€ de peinture et dalles plafond (présence d'amiante), il reste des travaux à faire (vestiaires et bibliothèque). Il reste 150 k€ sur les 260 k€ initialement prévus (110 k€ ont été utilisés en 2020). Une projection de 80 k€ est prévue pour la vidéoprotection. Sur cette base, le total des remontées des demandes de dépenses est de 575 k€ pour 2021. En tenant compte des sommes déjà planifiées en 2020 et de diminutions prévues de dépenses (fin des contrats Rex Rotary en fonctionnement informatique), il s'agirait d'un nouveau coût d'environ 300 k€ pour 2021.

Lors de la dernière réunion de la commission finances, la gestion du budget sur les 6 ans a été abordée. Soit la mairie utilise tous les ans ce qu'elle a en budget et le dépense en projets, soit la mairie met de côté pour un projet plus conséquent (il est à noter que la mairie peut mettre probablement environ 200 k€ de côté tous les ans). Comme c'est la première année du mandat, que beaucoup sont novices,

l'ensemble de l'équipe municipale souhaite terminer les projets en cours, réaliser des projets concrets sur la première année et réfléchir courant 2021 de façon plus mûre sur une perspective à long terme et avoir une prévision à 6 ans.

La commission finances avait prévu plutôt 200k€ de nouvelles dépenses pour 2021. Une nouvelle réunion est à prévoir en janvier pour des propositions d'arbitrage.

Quelques exemples de demandes remontées : 20 k€ produits et matériels, école 80 k€ de nouveaux travaux, 7 k€ de matériel informatique, salle polyvalente 10 k€ (chaises, bac de tris pour les déchets), équipement des salles et mairie incluant la climatisation (60 k€), végétalisation (20 k€), CCAS (15 k€), projets culturels (5 k€).

*[arrivée d'Hélène Perdrielle]*

### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LISTE DES POINTS NOIRS**

Les points les plus faciles à régler rapidement sont abordés. Il y a 3 familles :

- **Responsabilité communale (chemins)**  
Il existe des problèmes de vitesse dans de nombreux hameaux, il y a des zones où il n'y a pas de panneaux à 50 km/h (Bel air, route de la Forêt, chemin de la Bonnetière, chemin de Cugnet, etc.) : coût d'un panneau 100 € avec le poteau (contact à l'agglomération ou passer commande directement auprès du fournisseur) et la pose est à la charge de la mairie (devis 8 panneaux 800 € de 85 cm de diamètre, sur la commune ce sont actuellement des panneaux de 65 cm). Est-ce qu'un marquage au sol serait plus efficace que des panneaux ? voir s'il faut un arrêté préfectoral pour les formalités, prioriser sur le plateau par exemple. Le maire a le pouvoir de décider de rajouter des panneaux dans sa commune.
- **Responsabilité communale (routes départementales en agglomération)**  
Problématique au niveau du chemin du Colombier : il y a urgence pour trouver une solution pour ralentir les voitures et ensuite s'occuper du problème du manque de visibilité (haies, maison). L'idée proposée est de rajouter un panneau clignotant (« danger avec sortie de camion ») avant le virage en arrivant de Marennes : 1 800 €, devis Signaux Girod), pose d'un miroir dans le virage soumis à la décision du maire (le miroir est mis quand il n'y a pas de visibilité et un stop ce qui est le cas). On envisage la recherche de solutions un peu moins chères.  
Tous les lundis l'ASVP rencontre les gendarmes, elle discutera de ce point noir avec eux. Des questions persistent quant à l'utilisation des miroirs.
- **Responsabilité du département (routes départementales hors agglomération)**
  - Déplacer le panneau 50 km/h de l'entrée du village côté Luzinay et le déplacer pas très loin du carrefour sans déplacer le 70 km/h. Il faut juste un arrêté du maire pour pouvoir le déplacer : 0 €.
  - Déplacer également le panneau sortie ou mettre le 70 km/h avant le cimetière (voir Monsieur Rome) et mettre le 50 km/h avant le Beal de Servannay.  
Qui est responsable de l'entretien des voiries et des bords ? C'est Villette qui gère jusqu'au cimetière à l'heure actuelle, situation à éclaircir.

### Zone bleue

Est-ce nécessaire d'en faire une sur le village ? Autour de notre commune, il y a 2 zones : Chuzelles (zone 1h30) et Saint Symphorien (zone rouge devant les magasins 30 min et zone bleue 1h30). Sujet à continuer de travailler.

### Stationnement

Le stationnement de voitures est gênant au niveau de la rue de l'Église pour le camion poubelle (problème ce jeudi 17 décembre), voir avec l'ASVP ou les gendarmes pour les propriétaires des véhicules concernés.

Il est nécessaire de lancer une campagne de sensibilisation au stationnement par les réseaux site Web et Facebook, afin que les gens se garent dans les parkings appropriés, et ensuite de distribuer des feuillets auprès de la population ou directement sur les voitures. 2 niveaux de sensibilisation sont proposés et à mettre jusqu'à mars. Il a été demandé à Angélique Botella (ASVP) de regarder le stationnement et de faire un rapport chaque fin de semaine afin de voir à quel endroit les règles de stationnement n'étaient pas respectées. Ce thème est important dans la mesure où de nouveaux habitants vont arriver sur notre commune avec les nouvelles constructions. À chacun de respecter et de faire respecter les règles, et cela en toute sécurité pour les piétons, vélos, etc. Nous sommes tous concernés, et l'équipe municipale doit être exemplaire.

Stéphane Ficca se propose d'être référent et de lancer l'opération rapidement.

**Réactualisation du rôle d'Angélique Botella (ASVP) et de ses missions quotidiennes en cours (légitimité et responsabilités).**

### **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)**

La première rencontre des 12 élus du CME a eu lieu ce mardi 15 décembre. Les écharpes ont été remises par le maire. Une séance photo et le tournage vidéo pour les vœux ont eu lieu. Chaque enfant a partagé ses idées et le CME a également lu les affiches de ceux qui n'ont pas été élus. Le CME remonte les idées de l'ensemble des enfants. Plusieurs thématiques se dégagent liées à l'environnement, aux loisirs, à l'école, etc.

### **VŒUX DU MAIRE**

Cette année il ne pourra pas y avoir de rassemblement du fait de la pandémie. Les vœux seront présentés via une vidéo réalisée par la société Cyrapub. Le maire fera l'introduction et la conclusion, différents conseillers interviendront sur des domaines ciblés. La société Cyrapub participe à différents événements dans la semaine (CME, Père Noël à l'école, passage d'un drone sur le domaine des Poiriers, etc.). La vidéo sera montée pour le 12 janvier.

En complément, une carte de vœux de l'équipe municipale sera distribuée à tous les habitants du village.

### **ÉCOLE**

Les enfants vont recevoir vendredi 18 décembre la visite du père Noël.

### Travaux

À l'origine, il était prévu de transformer le préau des maternelles en bibliothèque et de créer un petit bâtiment à la limite entre l'entrée cantine et l'entrée maternelle pour que le personnel puisse se changer. Il n'a pas été possible de le faire ces travaux à l'été 2020 : absence de permis de construire et rien n'était prêt pour le faire dans les délais.

Cette année, la mairie a le permis de construire. Est-ce que la mairie part sur ce qui avait été décidé par la précédente équipe ou sur un nouveau lieu ? une extension à côté de la zone de garderie au niveau de la table de ping pong et du babyfoot en extérieur côté école élémentaire (l'électricité est en place pour se raccorder ; éventuellement voir pour un puits de lumière dans la toiture du bâtiment, toit

végétalisé, etc.). Un changement de permis de construire serait alors nécessaire et il faudrait voir avec l'architecte (surface 50-60 m<sup>2</sup> ; délai et budget à respecter). Cette solution serait plus appropriée. La mairie et l'équipe pédagogique sont en phase.

#### **POINTS DIVERS**

**Vienne Condrieu Agglomération** change son mobilier : visite le 4 janvier car le mobilier est donné aux intéressés (chaises bureau, armoires).

Le nouveau camion a été commandé pour les employés municipaux, construction de la benne, du bras en cours. Le **camion neuf** équipé devrait être disponible fin janvier (50 k€).

**Un logement va se libérer au château.** Par ailleurs, nous allons rentrer dans une période de frais au château. Cela fait 13 ans que la rénovation a été faite. Des réparations sont à prévoir sur les volets, des changements au niveau des plaques de cuisson, etc. Il est nécessaire de le planifier dans le budget. Les travaux prévus dans ce logement qui se libère permettront d'avoir une idée sur le chiffrage attendu sur l'ensemble du château.

Les **colis** offerts par le **CCAS** ont été distribués aux personnes âgées cette semaine, et au personnel communal (Angélique, Laurence, Marianne, les employés des services techniques, le personnel de cantine) merci à tous pour votre participation active, disponibilité et enthousiasme lors des permanences !!!

Des terrains appartenant au CCAS sont loués à Monsieur Eymin (sans bail) : 4 035 m<sup>2</sup>. Cette activité de fromages de chèvres a été vendue. Le nouveau propriétaire doit prendre rendez-vous en mairie pour expliquer son projet. Le CCAS doit décider s'il reloue ces terres pour 9 ans au nouvel exploitant. Le CCAS doit se réunir et prendre une délibération rapidement : réunion à prévoir en janvier.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**